



**COMITÉ DE RIVIÈRE**  
**JEUDI 8 JUIN 2017**  
*à la Maison Intercommunale de l'Environnement*  
*à Brignais*  
**COMPTE-RENDU**

**Présents :**

**Représentants de l'État et de ses Établissements Publics :**

M. GARIPUY Laurent	Direction Départementale des Territoires (DDT) Directeur du service Eau et Nature (SEN)
M. PAUTRAT Patrice	Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse

**Représentants des Collectivités Territoriales et EPCI du bassin versant du Garon :**

M. DUPERRAY Antoine	Vice-Président du Conseil Départemental du Rhône
M. MINSSIEUX Paul	Président du Comité de Rivière du Garon et du SMAGGA
M. FAURAT Gérard	Président du Syndicat pour la Station d'épuration de Givors (SYSEG) et représentant de la commune de Saint-Andéol-le-Château
M. CHATAIN Bernard	Président du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Haute Vallée du Garon (SIAHVG)
M. IMBERT Jean-Louis	Président de la Communauté de Communes de la Vallée du Garon (CCVG)
M. JULLIAN Charles	Représentant de la Communauté de Communes du Pays Mornantais (COPAMO) et de la commune de Taluyers
M. SERVANIN Bernard	Représentant de la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais (CCVL)
Mme RIBEYRE Martine	Représentante de la commune de Brignais
M. KEZEL Christian	Représentant de la commune de Brindas
Mme CAILLET Corinne	Représentante de la commune de Chaussan (M. Daniel CHAVASSIEUX, excusé)
Mme DI FOLCO Catherine	Maire de Messimy
Mme GAUQUELIN Françoise	Maire de Millery
Mme LASSALLE Marie-Christine	Représentante de la commune de Montagny (M. Jean-Louis GERGAUD, excusé)
Mme BLONDEAU Danièle	Représentante de la commune d'Orliénas
M. THORAL Jean-Paul	Représentant de la commune de Rontalon
M. GONON Pierre	Représentant de la commune de Chabanière
M. MONNET Michel	Représentant de la commune de Saint-Genis-Laval
M. PASQUIER Vincent	Représentant de la commune de Saint-Laurent-d'Agny
M. DERFEUILLE Lucien	Représentant de la commune de Sainte-Catherine

**Représentants des usagers :**

M. FAURE Jean-Pierre	Directeur de la Fédération Départementale du Rhône et de la Métropole de Lyon pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FRPPMA)
M. VINCENT Yoann	Représentant de la FRAPNA Rhône

**SMAGGA – Contrat de Rivière du Garon**

Mmes SPACAGNA, MARVEAUX, EXTRAT et MM. LAURENT et AUGIER.

**Excusés :**

M. MAYET Joël	Délégué Régional de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA)
M. MARTIN Alexandre	Représentant de la commune de Chaponost
Mme LANGLOIS Magali	Représentante de la commune de Grigny
Mme BERSOT Caroline	Responsable environnement, Mairie de Grigny
Mme ROYER Valentine	Responsable environnement, Mairie de Saint-Genis-Laval
M. LAGARDE Alain	Président de la Fédération Départementale du Rhône et de la Métropole de Lyon pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FRPPMA)
Mme PUBLIÉ Martine	Présidente de l'Agence du Développement Touristique du Rhône
Mme GRANJON Marguerite	Représentante de la Chambre d'Agriculture du Rhône
M. ROMEYER Jean-Damien	Chambre d'Agriculture du Rhône

**Absents :**

M. COMET Henri-Michel	Préfet du Rhône, Coordonnateur de Bassin
M. CHEVRIER Mickaël	Sous-Préfet chargé de mission auprès du Préfet de Région, Préfet du Rhône
Mme NOARS Françoise	Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)
M. JOURDAIN Stéphane	Direction Départementale des Territoires (D.D.T.) Service Planification, Aménagements, Risques (SPAR)
Mme GUYON Patricia	Représentante de la Délégation Territoriale Départementale du Rhône de l'Agence Régionale de Santé (ARS)
Mme NORE Valentine	Représentante de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale – pôle Vie Associative – sports – protection des usagers
M. WAUQUIEZ Laurent	Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
M. BROUTIN Éric	Région Auvergne-Rhône-Alpes
Mme FITOUSSI Sylvie	Région Auvergne-Rhône-Alpes
Mme AGUETANT-BOUERY C.	Département du Rhône
Mme GAY Florence	M.D.R. de Condrieu
M. CLAUDET-BOURGEOIS Stéphane	Responsable technique du SYSEG
Mme HALLEY Marie	Technicienne du SIAHVG
M. BOUKACEM Safi	Président du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Haute Vallée de L'Yzeron (SIAHVY)
M. COLIN Jean-Paul	Vice-Président de la Métropole de Lyon
Mme RENOUF Elodie	Technicienne de la Métropole de Lyon
Mme DE BRITO Céline	Technicienne de la Métropole de Lyon
Mme HERGOTT Katia	Technicienne CCGV
M. MALOSSE Daniel	Président du Syndicat de l'Ouest Lyonnais (SOL)
M. JULLIEN Daniel	Représentant du Syndicat Intercommunal de Distribution des Eaux du Sud-Ouest-Lyonnais (SIDESOL) et représentant du Syndicat Mixte D'Eau Potable Rhône-Sud (SMEP RHONE-SUD)
M. VALETTE Frank	Représentant du Syndicat Intercommunal de Distribution D'Eau de la Région de Millery-Mornant (SIMIMO)
M. DANDEL Jean-Paul	Représentant du Syndicat Mixte d'Hydraulique Agricole du Rhône (SMHAR)
M. KRAAK Nicolas	Directeur du SMHAR
Mme GIAGNORIO Sylvie	Direction Aménagement et Urbanisme, Mairie de Brignais
Mme MERLAND Catherine	Direction Services Techniques, Mairie de Chaponost
M. ROCHEFORT Paul	Représentant de la commune de Charly
Mme BESSON Christiane	Représentante de la commune de Chassagny
Mme D'ANIELLO-ROSA Brigitte	Représentante de la commune de Givors
M. CHARMION Jean	Directeur des Services Techniques de Givors
M. DURAND Jacques	Directeur du pôle Aménagement de Grigny
Mme CELLUPICA Déborah	Technicienne, Mairie de Montagny
M. BIOT Loïc	Représentant de la commune de Mornant
M. BOUCHET Mickaël	Directeur des Services Techniques, Mairie de Mornant
M. OLAGNIER Maurice	Représentant de la commune de Chabanière
M. VERGUIN Pierre	Maire de Saint-Sorlin
M. BONNARD Michel	Représentant de la commune de Saint-Martin-en-Haut
M. GRANGE Gérard	Représentant de la commune de Soucieu-en-Jarrest
M. COPPOLA Laurent	technicien, Mairie de Soucieu-en-Jarrest
M. VIVERT Roger	Maire de Thurins
M. FAGES Serge	Maire de Vourles et Président du Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau de la région de Millery-Mornant (SIMIMO)

M. BADOIL Alain	Maire d'Yzeron
M. MORENO René	Président de l'Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques (AAPPMA) de la Vallée du Garon
M. DEFOSSARD Bernard	Président de l'Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques (AAPPMA) de Givors
M. ZEENDER Alain	Représentant de la Fédération Départementale des Chasseurs du Rhône
M. HENRY Christophe	Président du Mouvement National de Lutte pour l'Environnement (MNLE)
Mme DROIN Anne	Président du CPIE des Monts du Pilat
M. DARPHEUIL Christophe	Représentant de l'association Naturama
M. IMBERTON Emmanuel	Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Rhône (CCI)
M. BEAUVÉRIE Pascal	Responsable Pôle Aménagement et stratégies des territoires de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Rhône (CCI)
M. DESPRAS Dominique	Président de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FDSEA)
M. AUDOUARD Alain	Président de la Chambre des Métiers du Rhône
M. DEPLANCHE Jean-François	Président de l'association « Prévention Inondation Brignais » (PIB)
M. VALLAT	Président de l'association Givordine des Riverains du Garon
M. MAUBLEU	Président de la Société Piscicole et Aquicole du Sud-Est (SPASE)
M. CROISILLE Georges	Président de l'Association de Défense des habitants de la Vallée du Garon
M. BRUSAPORCO	Président de l'Association de Défense de l'Environnement de Montagny (ADEM)
Mme BATAILLÉ Paule	Représentante de l'Association des Consommateurs d'Eau (ACE)
M. COLLOMB Noël	Président de l'Association « Sauvegarde des Coteaux du Lyonnais » (SCL)
M. ADLAM Paul	Représentant de la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO)
M. le Président du Réseau Ferré de France (RFF)	
Société Concessionnaire de la future A 45 (pas encore désignée).	

-----

Ordre du jour :

- Réalisations 2016 du contrat de rivière et programmation 2017, Point d'avancement sur le Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE),
- Echanges sur les perspectives d'après-contrat,
- Questions diverses...

\* \* \* \* \*

*Déroulement de la réunion projeté en séance et envoyé avec le compte rendu.*

M. Minssieux accueille les participants et donne lecture de l'ordre du jour.

Mme Spacagna précise que, pour plus de clarté, les réalisations 2016 et la programmation 2017 seront présentées par volet et objectifs du contrat de rivière.

Il est rappelé que le bilan à mi-parcours du contrat de rivière, présenté lors de la réunion du 29 novembre 2016, concernait la période du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 31 décembre 2015 et que ce bilan technique a permis de faire état des actions réalisées et de présenter le programme d'actions qui été révisé.

Enfin, Mme Spacagna rappelle que le contrat de rivière arrive à son terme au 30 juin 2018.

## **I – RÉALISATIONS 2016 DU CONTRAT DE RIVIÈRE ET PROGRAMMATION 2017 :**

### **VOLET A - Améliorer la qualité des eaux (diapos n° 5 à 9)**

#### **➤ Objectif A-1 – Réduction de la pollution domestique**

Sous-objectif A-1 – améliorer le fonctionnement de l'assainissement :

85 % du programme 2013-2016 réalisés ou en cours, soit 72 % des opérations inscrites au CR.

2 opérations abandonnées.

➔ Réalisations 2016 : raccordement des hameaux du Haut et Bas-Marjon à Soucieu-en-Jarrest, travaux de mise en séparatif à Mornant réalisés par le SYSEG, travaux d'assainissement et d'eaux pluviales à Saint-Laurent-d'Agny par le SYSEG, fin des schémas d'assainissement du SIAHVG et de Chaponost.

→ Programme 2017 - 30 opérations à poursuivre ou à engager : fin des travaux de la STEP de Saint-Martin-en-Haut, travaux de mise en séparatif à Chaponost, création d'une unité de traitement au Burel à Saint-Maurice-sur-Dargoire, réfection du post de relevage de Mornant la Côte par le SYSEG.

*Les opérations menées conjointement par le SMAGGA et le SYSEG permettent d'améliorer la qualité des eaux comme démontré par l'analyse présentée lors de la réunion du 29 novembre 2016 : le taux de phosphore a été divisé d'un facteur de 7 à 10 dans certains secteurs.*

Sous-objectif A-1 – réduire les pollutions phytosanitaires d'origine non agricole :

100 % du programme 2013-2016 réalisés ou en cours.

→ Réalisations 2016 : 6 communes signataires de la charte Zéro Phyto, 10 communes passées en Zéro Phyto, poursuite des achats groupés de matériel de désherbage, sensibilisation des jardiniers amateurs (spots cinémas et campagne d'affichage), organisation d'une ½ journée technique pour les élus et techniciens communaux.

→ Programme 2017 : poursuite des actions d'accompagnement des communes et des achats groupés de matériel, sensibilisation des jardiniers amateurs.

*M. Pautrat indique que l'Agence de l'Eau finance l'achat de matériel de désherbage et les actions conduisant à la réduction des pesticides depuis 2013. La loi a imposé de nouvelles contraintes aux collectivités en la matière depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.*

*Pour faire face à la forte demande des collectivités et pour contenir l'enveloppe dédiée au financement de matériels de désherbage jusqu'en 2018, l'Agence de l'Eau ne subventionne plus certains matériels (balayeuse par exemple).*

*Mme Spacagna précise que le contrat de rivière prévoyait une enveloppe de 80 000.00 € pour l'achat de matériel et que cette opération s'élève d'ores et déjà à 250 000.00 €.*

➤ *Objectif A-2 – Réduction des pollutions d'origine agricole*

82 % du programme 2013-2016 et du CR réalisés ou en cours.

→ Réalisations 2016 : plantations de haies par la COPAMO, contractualisation de MAEC par les agriculteurs, promotion des CIPANs avec la Fédération de Chasse du Rhône.

→ Programme 2017 : actions pour la limitation des ruissellements, suivi des MAEC, promotion des techniques alternatives à l'usage des produits phytosanitaires, développement opération CIPANs.

*À noter que la reconnaissance du bassin versant du Garon comme site pilote pour l'animation du volet de réduction des pollutions d'origine agricole permet à l'heure actuelle au SMAGGA d'avoir des financements de l'Agence de l'Eau, mais, comme le précise M. Pautrat, cette opération est en fin de programmation.*

➤ *Objectif A-3 – Réduction des pollutions d'origine industrielle et routière*

86 % du programme 2013-2016 et du CR réalisés ou en cours (la réduction des pollutions d'origine routière a été abandonnée lors du bilan à mi-parcours).

→ Réalisations 2016 : élaboration d'une plaquette de communication en partenariat avec la CCI, réalisation de diagnostics pollutions tests et calage de la méthodologie.

→ Programme 2017 : réalisation de diagnostics dans les entreprises du BV.

*Il reste très difficile d'accéder aux entreprises. Le travail de communication et de sensibilisation reste important.*

\*\*\*\*\*

🔗 **VOLET A – échanges sur les perspectives après le contrat de rivière :**

➤ *Pollutions domestiques – assainissement :*

En premier lieu, Mme Spacagna indique que les schémas d'assainissement en cours de finalisation vont permettre de mettre en œuvre des travaux qui vont dans le sens de la préservation des milieux, même s'il y a parfois des difficultés à concilier conformité réglementaire et protection des milieux.

M. Pautrat estime que les eaux pluviales constitueront l'enjeu principal des prochaines années. Il reste beaucoup à faire dans ce domaine.

M. Chatain met l'accent sur le désengagement financier du Département du Rhône. Même si l'Agence de l'Eau maintient son engagement, il devient de plus en plus difficile pour les syndicats d'assainissement de poursuivre leurs actions, et il n'est matériellement pas possible de le faire dans les délais initialement prévus.

M. Pautrat dit qu'effectivement les collectivités doivent trouver une autre manière de raisonner leur gestion financière.

M. Faurat indique que le SYSEG a mis en place la gestion des eaux pluviales à la parcelle pour les nouvelles constructions et que la réflexion sur la manière de procéder pour les constructions existantes est en cours : quelles peuvent être les incitations, autres que financières, à proposer aux propriétaires pour « déconnecter » les tuyaux pour une gestion des eaux pluviales à la parcelle ?

M. Pautrat indique que l'Agence de l'Eau pourra subventionner les opérations d'assainissement jusqu'à fin 2018, que les conditions d'intervention du futur programme ne sont pas connues, et qu'en conséquence, les syndicats devront réfléchir en amont à d'autres sources de financement.

M. Faurat répond que la réglementation évolue mais qu'il n'y a pas aujourd'hui de proposition de ressource financière adéquate.

M. Pasquier dit que l'instruction d'un permis de construire engage le pétitionnaire au respect des règles du Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) mais que cela ne garantit pas pour autant le respect des règles.

M. Faurat dit, qu'en effet, il n'y a pas de contrôle à la parcelle pour l'instant et que le SYSEG réfléchit à des procédures de vérification comme pour l'ANC, sachant que le SYSEG instruit environ 280 permis de construire par an et que les vérifications ne peuvent se faire sans l'autorisation des propriétaires.

Pour conclure, Mme Spacagna pense que la gestion des eaux pluviales est un enjeu important pour les années à venir.

➤ *Pollutions domestiques – phytosanitaires en ZNA :*

Les communes qui ont signé la charge ont besoin d'être accompagnées pour leur passage en zérophyto, et le maintien des 10 communes qui sont déjà passées en zérophyto reste un enjeu dans les années à venir.

D'autres volets sont à développer dans ce cadre : prestataires d'espaces verts, administrés...

➤ *Pollutions agricoles :*

Le PAEC est engagé sur la période 2015-2021 et le programme du projet Bio & Eau (2017-2020), mené en partenariat avec l'ARDAB, est en cours d'élaboration

Les actions menées dans ce volet ont débuté il y a 3 ans et le SMAGGA commence à être considéré comme un véritable interlocuteur par les agriculteurs et certains partenaires. La concertation et l'animation nécessite tout de même un travail sur le long terme pour développer les actions du SMAGGA dans le cadre de la préservation de la ressource en eau.

➤ *Pollutions industrielles :*

Les diagnostics inondations – pollutions – économies d'eau sont engagés et quelques diagnostics ont été réalisés.

La poursuite de cette action requiert un travail de long terme basé sur le dialogue individuel et la pédagogie, chaque entreprise et chaque secteur étant un cas particulier.

\*\*\*\*\*

**VOLET B - Améliorer le fonctionnement et les usages des milieux aquatiques et de la ressource en eau (diapos n° 10 à 15)**

➤ *Objectif B-1 – Réhabilitation, protection et mise en valeur des milieux aquatiques*

Sous-objectif B-1 – entretenir les cours d'eau :

92 % du programme 2013-2016 réalisés ou en cours, représentant 76 % des opérations inscrites au CR.

➔ Réalisations 2016 : entretien de la ripisylve, élaboration des plans de gestion, techniques végétales sur les têtes de bassin, travaux de stabilisation de berges à Vourles et Millery.

➔ Programme 2017 : poursuite de l'entretien des berges, poursuite des travaux de stabilisation d'ouvrages d'art, travaux de stabilisation du lit du Cartelier à Rontalon.

Sous-objectif B-1 – restaurer la continuité piscicole :

89 % du programme 2013-2016 réalisés ou en cours, soit 81 % des opérations inscrites au CR.

➔ Réalisations 2016 : études pour les seuils de la Triandine, de l'Aqueduc et des Mouilles (Garon) ; étude pour le seuil Claron (Cartelier).

→ Programme 2017 : engagement des travaux sur les seuils de la Triandine et des Mouilles (Garon) et sur le seuil du Perron (Furon) ; dépôt des dossiers réglementaires pour l'Aqueduc.

Sous-objectif B-1 – préserver et restaurer les milieux aquatiques remarquables :

75 % du programme 2013-2016 réalisés ou en cours, soit 71 % des opérations inscrites au CR.

2 opérations abandonnées.

→ Réalisations 2016 : finalisation de l'inventaire des zones humides ; mise en œuvre du plan de gestion du site des carrières du Garon ; une acquisition foncière par le SMAGGA.

→ Programme 2017 : animation pour l'intégration des zones humides dans les PLU ; plan de gestion ENS de la Vallée en Barret ; définition d'une politique foncière.

➤ *Objectif B-2 – Amélioration de la gestion des inondations et de leurs conséquences :*

80 % du programme 2013-2016 réalisés ou en cours, représentant 76 % des opérations inscrites au CR.

→ Réalisations 2016 : diagnostics de vulnérabilité, formation bons comportements lors des crues, jaugeages des stations hydrométriques, engagement de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les projets d'ouvrages écrêteurs et de protection sur le Merdanson.

→ Programme 2017 : création d'un film et d'une exposition sur le thème des crues ; restauration de zones d'expansion de crues à Brignais, Givors et Millery ; poursuite des études préalables à la réalisation d'ouvrages écrêteurs. À ce sujet, Mme Spacagna indique que les relevés topographiques par LIDAR ont été réalisés au printemps et que les sondages géotechniques se dérouleront au cours de l'été.

➤ *Objectif B-3 – Amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau :*

72 % du programme 2013-2016 réalisés ou en cours, soit 65 % des opérations inscrites au CR.

→ Réalisations 2016 : approbation du PGRE, réhabilitation des réseaux par les syndicats d'eau potable, mise en service de la station de traitement Rhône-Sud.

→ Programme 2017 : poursuite de la réhabilitation des réseaux par les syndicats d'eau potable, sensibilisation des consommateurs d'eau, engagement d'une étude pour la création d'un nouveau puits.

*Avant d'aborder le volet C du contrat de rivière et en lien avec le volet B relatif à l'amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau, Mme Spacagna présente un point d'avancement sur la mise en œuvre du Plan de Gestion de la Ressource en Eau (2<sup>nd</sup> point inscrit à l'ordre du jour).*

Approuvé par le comité de rivière le 7 avril 2016, le PGRE définit un programme d'actions en faveur des économies d'eau et de la préservation de la ressource pour pallier au déficit quantitatif de la nappe du Garon.

Mme Spacagna présente le programme d'actions du PGRE qui se décline en 2 volets :

→ Volet « eaux souterraines », avec pour objectif un prélèvement fixé à 5.5 millions de m<sup>3</sup> d'eau répartis entre 3 catégories d'utilisateurs.

À noter qu'une période transitoire de 3 ans est prévue, avec un prélèvement annuel pour l'eau potable réduit à 4.5 millions de m<sup>3</sup> entre les syndicats SIDESOL, SIMIMO et Rhône-Sud.

*Détail des actions engagées ou en cours dans le document de présentation (diapos n° 19 et 20).*

→ Volet « eaux superficielles » (diapo n° 21), qui fixe les volumes prélevables sur 4 points de référence.

\*\*\*\*\*

**↳ VOLET B – échanges sur les perspectives après le contrat de rivière :**

➤ *Restauration et préservation des milieux aquatiques :*

Certaines actions engagées dans le cadre de ce volet devront être poursuivies après le contrat de rivière compte tenu de leur programmation sur plusieurs années (plan de gestion des berges sur la période 2017-2022, par exemple).

D'autres actions doivent être réalisées en tenant compte des enjeux liés à la sécurité, aux aléas climatiques et à la réglementation imposée pour les aménagements auprès des cours d'eau (travaux de restauration par exemple).

Dans le cadre de la continuité écologique, une vingtaine de seuils devraient avoir été traités d'ici la fin du contrat de rivière sur les 70 identifiés, ce qui induit la poursuite de ce travail dans le cadre de « l'après-contrat ».

➤ *Prévention des inondations :*

Des actions sont ou doivent être engagées sur le long terme :

- Régularisation administrative des digues dans le cadre de la compétence GEMAPI,
- Etudes sur les ouvrages de protection,
- Actions de communication et de sensibilisation pour le maintien de la mémoire du risque et du volet prévention.

Le SMAGGA doit également maintenir une veille sur l'évolution des pratiques et des aménagements en zone inondable.

➤ *Gestion quantitative de la ressource en eau :*

Comme évoqué plus haut, le PGRE est prévu pour la période 2016-2021 mais des ajustements sur les volumes prélevables sont à prévoir de façon régulière sur le long terme.

M. Minssieux indique qu'à la fin du contrat de rivière, le SMAGGA devra poursuivre ses actions pour sensibiliser les concitoyens sur ce dossier sensible.

Il dit que le syndicat doit d'ores et déjà s'interroger sur « l'après-contrat », et lancer les réflexions sur le nouvel « outil » qui permettra de poursuivre les actions engagées pour la protection de la ressource en eau.

Mme Gauquelin souligne le travail de qualité réalisé par le SMAGGA. Elle constate que les actions réalisées sont une réussite mais regrette qu'elles ne soient vues que par les personnes ayant un œil averti. Elle pense également que la réflexion sur « l'après-contrat » doit être engagée dès maintenant.

M. Minssieux sollicite l'avis de M. Jullian, représentant de la COPAMO. Celui-ci souligne les actions d'accompagnement et de sensibilisation réalisées par le SMAGGA auprès des agriculteurs du territoire.

À ce sujet, M. Chatain dit que les actions auprès des agriculteurs doivent rester des mesures d'accompagnement pour ne pas les mettre plus en difficulté qu'ils ne le sont déjà.

M. Jullian souligne le problème du risque de disparition des prairies permanentes sur le territoire de la COPAMO.

En réponse à M. Minssieux, M. Duperray indique qu'en ce qui concerne l'irrigation, la difficulté est de stocker les eaux pluviales en altitude. Il dit également que le déficit d'eau est inquiétant et pose dès à présent question dans la gestion des forêts par exemple, le climat des années futures étant incertain.

M. Minssieux remarque que les changements climatiques devront être intégrés dans la programmation des nouvelles actions.

M. Pautrat souligne que les mesures mises en œuvre pour la gestion quantitative de la ressource en eau doivent être poursuivies, et qu'elles doivent s'accompagner d'actions pour une meilleure gestion des eaux de pluie et de réflexions sur l'aménagement urbain. Il souligne également la qualité des actions du SMAGGA, véritable espace de dialogue, qui évoluera de nouveau avec le transfert de la compétence GEMAPI.

\*\*\*\*\*

**VOLET C – Promouvoir et pérenniser la gestion globale de la ressource en eau :**

➤ *Objectif C-1 – Animer et coordonner la démarche de contrat de rivière*

100 % du programme 2013-2016 réalisés ou en cours, soit 68 % des opérations inscrites au CR.

Il s'agit des 5 postes dédiés au SMAGGA : chargé de mission, technicien de rivière, chargée de mission inondations et aménagement, animateur qualité de l'eau (poste créé au démarrage du contrat de rivière), chargé de communication.

➤ *Objectif C-2 – Communiquer et sensibiliser*

96 % du programme 2013-2016 réalisés ou en cours, soit 83 % des opérations inscrites au CR.

➔ Réalisations 2016 : actions de communication habituelles (rapport d'activités, SMAGGAzine, animations scolaires, « Entretiens du Garon ») auxquelles il faut ajouter la diffusion de l'outil pédagogique numérique.

Dans le cadre des actions de sensibilisation des plus jeunes, le SMAGGA reste la seule collectivité du territoire à proposer des animations scolaires dans le domaine environnemental, les communautés de communes (COPAMO et CCVG) ayant abandonné les actions.

➔ Programme 2017 : opérations habituelles et réalisation du guide et de l'exposition Faune & Flore (réalisés en début d'année).

M. Minssieux rappelle que la communication est un outil essentiel et qu'il y a lieu de faire connaître la différence entre le coût perçu et le coût réel des actions menées par le SMAGGA.

M. Jullian dit que les coûts liés à la communication sont bien moindres par rapport aux coûts liés aux travaux et que la commission Communication prend soin de rester dans les budgets impartis.

Pour conclure, M. Laurent indique que l'outil numérique « La légende du Garon » prend son envol. Outre les téléchargements sur le site Internet et sur les plateformes mobiles, le prêt de tablettes va contribuer à son développement puisqu'elles commencent à être très demandées par les bibliothèques et les services périscolaires du territoire.

*Mme Di Folco, Mme Gauquelin et M. Faurat quittent la réunion à 19h15*

➤ *Objectifs C-3 – Suivre et évaluer et C-4 – Pérenniser la gestion globale*

89 % du programme 2013-2016 réalisés ou en cours, soit 67 % des opérations inscrites au CR.

➔ Réalisations 2016 : l'étude sur le suivi qualité de l'eau et l'étude d'impact sur les retenues collinaires ont été restitués. Le bilan à mi-parcours du CR a été présenté au comité de rivière le 29 novembre.

➔ Programme 2017 : suivi piscicole de fin de contrat.

M. Faure indique que la Fédération de Pêche s'engage avec le SMAGGA qui mène de nombreuses actions pour la préservation de la continuité écologique et est, à ce titre, assez exemplaire.

\*\*\*\*\*

**AVANCEMENT FINANCIER 2013-2016 DU CONTRAT DE RIVIÈRE :**

➤ *Volet A* : les dépenses engagées représentent environ 74 % du montant prévisionnel des opérations 2013-2016.

➤ *Volet B* : les dépenses engagées représentent environ 81 % du montant prévisionnel des opérations 2013-2016.

➤ *Volet C* : les dépenses engagées représentent environ 96 % du montant prévisionnel des opérations 2013-2016.

Il est souligné, en appui de ce qui a été dit précédemment, que le graphique présenté met en avant le faible poids des actions du volet C (postes, communication, évaluation) par rapport aux volets A et B.

**COMPARAISON COÛT PRÉVISIONNEL / COÛT RÉALISÉ POUR LES ACTIONS ACHÉVÉES**

➤ *Volet A* : le coût réalisé représente 118 % du coût prévisionnel.

➤ *Volet B* : le coût réalisé représente 81 % du coût prévisionnel.

➤ *Volet C* : le coût réalisé représente 99 % du coût prévisionnel.

Mme Spacagna souligne que quelques actions terminées n'ont pas été menées, telles que initialement prévues.

M. Minssieux note que les prévisions fixées à 60 M € ont été bien estimées, le SMAGGA ayant une meilleure connaissance de son territoire pour ce 2<sup>nd</sup> contrat de rivière.

**II – ÉCHANGES SUR LES PERSPECTIVES D'APRÈS-CONTRAT :**

M. Minssieux dit qu'avec l'intégration de la compétence GEMAPI au 1<sup>er</sup> janvier 2018, le SMAGGA va devoir travailler avec les communautés de communes.

M. Imbert indique que l'intégration de cette nouvelle compétence devrait se mettre en place sans trop de difficultés à la CCVG. Il dit également que l'évolution climatique nécessitera une gestion plus pointue pour préserver les réserves de la ressource en eau.

M. Minssieux dit qu'effectivement les réserves d'eau doivent être gérées au mieux pour servir les milieux aquatiques et l'agriculture.



### III – DISCUSSION ET QUESTIONS DIVERSES :

M. Garipuy souligne à son tour la qualité et le suivi du contrat de rivière du syndicat.

Il invite les communes et les communautés de communes à se saisir du sujet des zones humides à préserver, notamment dans le cadre de la loi sur l'eau, afin de déterminer les actions qui peuvent être menées communément pour les préserver. La maîtrise de l'urbanisation est un axe pour y parvenir.

M. Garipuy tient à souligner l'intérêt de la mise en œuvre d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) pour l'aspect quantitatif de la ressource en eau.

M. Minssieux souligne la qualité du travail des permanents du SMAGGA puis remercie les participants pour leurs interventions.

La séance est levée.

**Le Président**  
**Paul MINSSIEUX**

